

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**  
**à l'interpellation Gilles Meystre et consorts –**  
**Partout, foires et salons reprennent...**  
**Sauf dans la coquille éternellement vide des halles de Beaulieu ! (21\_INT\_138)**

**Rappel de l'interpellation**

*170'000 visiteurs et 400 exposants à la Foire du Valais (1 au 10.10.2021), 220'000 visiteurs et 352 exposants à l'OLMA de St-Gall (7 au 17.10.2021), 45'000 visiteurs et 300 exposants au Salon Goûts et Terroirs à Bulle (28.10 au 1.11.2021), une nouvelle édition imminente des Automnales à Palexpo (12 au 21.11.2021): force est de constater que le marché national des foires et expositions n'a pas été terrassé par le COVID! Ces lieux d'échange et de convivialité, traits d'union entre ville et campagnes, entre acteurs économiques et clients potentiels, renaissent un peu partout et profitent à l'économie régionale. Sauf... à Lausanne !*

*En effet, depuis des mois, l'agenda en ligne de Beaulieu SA fait montre d'un encéphalogramme quasiment plat, maintenu en vie par la seule grâce du Canton et de son centre de vaccination ! Ironie de l'histoire...*

*Côté gouvernance et perspectives, le site laisse à penser que la chienlit se poursuit. Une communication datée du 4 octobre dernier – et passée inaperçue - annonce ce qui suit :*

*« D'un commun accord, le Conseil d'administration de Beaulieu SA et son directeur général, Monsieur Nicolas Gigandet, ont convenu de terminer leur collaboration à la fin de cette année. Cette décision correspond à l'ouverture d'une nouvelle étape dans le développement de Beaulieu. En effet, 2022 verra la fin du chantier du Théâtre de Beaulieu et sa réouverture, l'inauguration du Tribunal arbitral du sport ainsi que le déploiement d'un riche programme d'activités dans les Halles Nord dont le contenu sera rendu public début novembre. (...) La mise au concours du poste de direction interviendra prochainement. »<sup>1</sup>*

*Ainsi, après avoir été repris avec force promesses intenable, puis démantelé par MCH, après avoir fait les gros titres par le licenciement immédiat du Secrétaire général de la Fondation de Beaulieu Marc Porchet (à ce jour, formellement blanchi par la justice), après avoir été transformé en société anonyme en mains exclusivement lausannoises, le site se retrouve à nouveau sans pilote.*

*Niveau perspectives, si un « riche programme d'activités » est certes promis pour les halles Nord (pourtant décrites comme à bout de souffle depuis des années), on cherche en vain l'annonce d'une quelconque activité dans les halles Sud, pourtant construites pour la coquette somme de 47 millions de francs et adaptées à l'activité de salons et d'expositions. L'entreprise MCH, partie sur la pointe des pieds tout en gardant la propriété des marques des différents salons qu'elle a démantelés (Habitat-Jardin, Comptoir suisse, Mednat Expo, Gastronomica, par ex.<sup>2</sup>) aurait-elle ainsi parachevé son œuvre en empêchant toute renaissance ?*

<sup>1</sup> <https://beaulieu-lausanne.com/> (consulté le 1.11.2021)

<sup>2</sup> Ces 4 salons sont toujours propriété de MCH, selon le site de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle. Pour plus d'infos, <https://database.ipi.ch/database-client/search/query/chmarke> (consulté le 1.11.2021)

*Dès lors, les signataires ont l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :*

- *Malgré son retrait du site, entièrement laissé en mains de la Commune de Lausanne, le Canton considère-t-il le Centre de congrès et d'expositions comme un lieu stratégique en terme de promotion du tissu économique vaudois, respectivement d'accueil d'événements d'envergure extra-lausannoise ?*
- *Quelle est l'appréciation politique du Canton, s'agissant du départ du directeur de Beaulieu, respectivement de la quasi absence d'activités programmées dans les halles Sud ?*
- *Le Canton et la Ville de Lausanne se sont-ils préoccupés de la propriété des marques des salons organisés à Beaulieu et ont-ils tenté de les conserver, lors des nombreuses négociations préparant le départ de MCH ? Dans la négative, pourquoi ?*

## Réponse du Conseil d'Etat

### Préambule

Le Conseil d'Etat souligne que l'interpellation déposée le 2 novembre 2021 fait suite à une période de profonde restructuration des relations entre le Canton et la Ville de Lausanne dans la propriété et la gestion du site de Beaulieu, harmonisant de fait l'implication du Canton dans les deux principaux sites vaudois d'événementiel en mains publiques, soit celui de Montreux et celui de Beaulieu, le troisième passant prochainement en mains de la Confédération (EPFL Swiss Tech Convention Center). La stratégie mise en place confère des compétences claires à chacun des acteurs, en évitant les responsabilités partagées.

### Réponse aux questions

1. *Malgré son retrait du site, entièrement laissé en mains de la Commune de Lausanne, le Canton considère-t-il le Centre de congrès et d'expositions comme un lieu stratégique en termes de promotion du tissu économique vaudois, respectivement d'accueil d'événements d'envergure extra-lausannoise ?*

Le Conseil d'Etat considère l'ensemble des trois centres de congrès et d'expositions principaux du Canton, soit le Swiss Tech Convention Center, Beaulieu et le Montreux Music & Convention Center (2m2c) comme des lieux stratégiques pour la promotion du tissu économique vaudois, en particulier dans ses secteurs d'excellence, ainsi que pour l'accueil de manifestations multiples de portée supra-régionale, aux côtés de sites régionaux avec des jauges moindres. La stratégie en matière de gouvernance et d'implication cantonale est désormais la même partout, soit :

- aucune implication dans la gouvernance ou dans la propriété des sites ;
- un soutien à la coordination de la promotion par les associations Vaud Promotion et Lausanne and Montreux Congress, ainsi que des soutiens ponctuels à certains événements et lors d'investissements majeurs dans le cadre de la LADE (loi sur l'appui au développement économique du 12 juin 2007 ; BLV 900.05) pour les sites en mains publiques communales.

2. *Quelle est l'appréciation politique du Canton, s'agissant du départ du directeur de Beaulieu, respectivement de la quasi absence d'activités programmées dans les halles Sud ?*

Comme mentionné plus haut, le Canton ne s'implique pas dans la gouvernance des sites, ni dans des aspects de gestion opérationnelle.

3. *Le Canton et la Ville de Lausanne se sont-ils préoccupés de la propriété des marques des salons organisés à Beaulieu et ont-ils tenté de les conserver, lors des nombreuses négociations préparant le départ de MCH ? Dans la négative, pourquoi ?*

Le Canton et la Ville se sont préoccupés de la propriété et du devenir des marques des salons organisés à Beaulieu. Là aussi, un constat s'est rapidement imposé, à savoir que le Canton n'a pas pour vocation à s'impliquer dans des aspects opérationnels de gestion de marques de salons. Il n'en a pas non plus les compétences. Cette responsabilité incombe aux acteurs privés, dont MCH fait partie, ou à des acteurs publics, dès lors qu'ils estiment qu'une manifestation revêt un intérêt public prépondérant, comme c'est le cas avec le Salon des Métiers et de la Formation Lausanne.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 20 septembre 2023.

La présidente :

Le chancelier a.i. :

C. Luisier Brodard

F. Vodoz